

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 2

OBJET :

**RESTRUCTURATION
DU COMPLEXE
TENNIS
D'AGGLOMÉRATION
« LE SPORTING »**

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – C. BOUARD – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 20 FEVRIER 2023

Publiée ou notifiée
le : 20 FEVRIER 2023

Absents excusés :

Mme et MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mme et MM. – F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – J. BLETTYERY - S. BRUNO – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, communauté d'agglomération, notamment en matière de développement sportif et de gestion des équipements sportifs d'intérêts communautaires,

Vu le Projet de Territoire « AGIR 2035 », adopté par délibération du 2 décembre 2021, et notamment les piliers « Accroître notre attractivité territoriale » et « Garantir une meilleure qualité de vie pour tous »,

Vu le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique adopté par délibération du 2 décembre 2021 et signé en présence de Monsieur le Préfet en date du 31 janvier 2022,

Vu la Délibération n°3 du Bureau Communautaire du 18 mars 2021 approuvant la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de COMTE VOLLENXEIDER – DOUX ARCHITECTE – ALTAIS INGENIERIE – CRX CENTRE – MRP PAYSAGISTE – SPORT INITIATIVES,

Considérant les actions de développement sportif et de promotion de la pratique sportive avec l'appui des acteurs locaux, inscrites dans le Projet de Territoire de Vichy Communauté,

Considérant que l'ambition est de faire du site du Sporting Tennis un Centre de tennis d'excellence et labellisé, ce qui en ferait un site unique à l'échelle d'Auvergne Rhône-Alpes,

Considérant que Vichy Communauté travaille en lien très étroit avec le Comité Départemental, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes et la Fédération Française de Tennis, déployer un projet 100% terre battue, très ambitieux, sur le site du Sporting Tennis,

Considérant l'appel à projet FEDER 2022 lancé en date du 5 janvier 2023 sur l'Axe 5 du Programme Opérationnel 2021-2027 pour l'accompagnement des territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant que le projet de restructuration du Sporting Tennis s'inscrit pleinement dans l'objectif défini dans l'appel à projet de renforcement de l'attractivité urbaine via le financement d'équipements structurants, culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population,

Considérant que l'État via son dispositif de « Dotation de Solidarité à l'Investissement Local » (DSIL), le Département de l'Allier via l'Appel à Manifestation d'Intérêt Départemental pour les projets et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis ont déjà apporté leurs soutiens financiers à ce projet de restructuration du Sporting Tennis,

Propose au Bureau Communautaire :

- De candidater à l'appel à projet du FEDER sur l'Axe 5 du Programme Opérationnel 2021-2027 pour l'accompagnement des territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- D'approuver le plan de financement suivant de l'opération :

Travaux	8 000 000 €	Etat (DSIL)	500 000 €	6,25%
		FEDER (Axe 5)	2 000 000 €	25.00%
		Département (AMI)	2 000 000 €	25.00%
		Ligue Auvergne Rhône Alpes de Tennis	750 000 €	9.38%
		Vichy Communauté	2 750 000 €	34.37%
TOTAL HT	8 000 000 €	TOTAL HT	8 000 000 €	

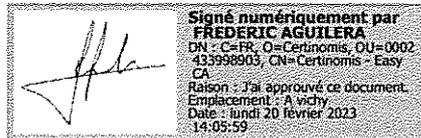
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 février 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - RESTRUCTURATION DU COMPLEXE TENNIS D'AGGLOMERATION
LE SPORTING - DEMANDE DE SUBVENTION

.....
Date de décision: 16/02/2023

Date de réception de l'accusé 20/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16FEV2023_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230216-16FEV2023_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20230216-16FEV2023_2-DE-1-1_1.pdf)